



ACADÉMIE
DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2025 DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE

ANNEXE 3 – CALENDRIER DES OPERATIONS ET PIECES A FOURNIR

I – Calendrier des opérations pour tous les corps

Consultation des postes vacants et saisie des vœux de mutation	Tous les corps (ADJAENES – ATRF – SAENES – AAE – ASSAE et INFENES)	Du 18 mars au 1 ^{er} avril 2025
Édition, par l'agent, de la confirmation de sa demande de mutation		Du 18 mars au 3 avril 2025
Envoi de l'annexe 7 et/ou 8 au service des affaires médicales (sam@ac-poitiers.fr) ou au conseiller technique académique de service social (social.personnels@ac-poitiers.fr)		Au plus tard le 4 avril 2025
Envoi des confirmations de demande de mutation par mail à la DIPEAR (avec visa du supérieur hiérarchique)		Au plus tard le 4 avril 2025
Consultation de l'état de la candidature		À partir du 7 mai 2025
Entretiens sur postes profilés (PPr)		Du 4 avril au 7 mai 2025
Retour du classement des candidatures sur les postes profilés (PPr)		Au plus tard le 7 mai 2025
Consultation des résultats sur AMIA		À partir du 16 mai 2025

IMPORTANT : La mobilité d'un agent peut faire l'objet d'une prise en charge des frais de changement de résidence conformément aux dispositions du décret n°90-437 du 28 mai 1990 modifié dont l'instruction est réalisée sur demande par le bureau des frais de déplacement et de changement de résidence (DIBAG2 - deplacements@ac-poitiers.fr).

II – Pièces à fournir selon le motif de la candidature

À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT EN MEME TEMPS QUE LA CONFIRMATION DE DEMANDE DE MOBILITÉ	
Rapprochement de conjoints ou de partenaires liés par un PACS	Rapprochement de conjoint : ▫ certificat de l'employeur du conjoint, ▫ copie du livret de famille (ou du PACS pour les signataires de celui-ci), ▫ avis d'imposition commune de 2024 portant sur les revenus 2023.
Travailleur(se) handicapé(e) ¹	▫ notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ▫ attestation à envoyer au service des affaires médicales (annexe 8)
«politique de la ville/REP+»	pas de pièce à fournir
Suppression d'emploi	pas de pièce à fournir
Situation sociale et/ou médicale particulière ²	▫ formulaire de demande (annexe 7) au titre d'une situation sociale et/ou médicale particulière accompagné de tout élément attestant celle-ci

¹ Attestation à retourner au service des affaires médicales (sam@ac-poitiers.fr) ou au plus tard le **4 avril 2025**.

² Demande et pièces-justificatives à communiquer au SAM ou à Monsieur le conseiller technique académique de service social au plus tard le **4 avril 2025**.